

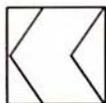
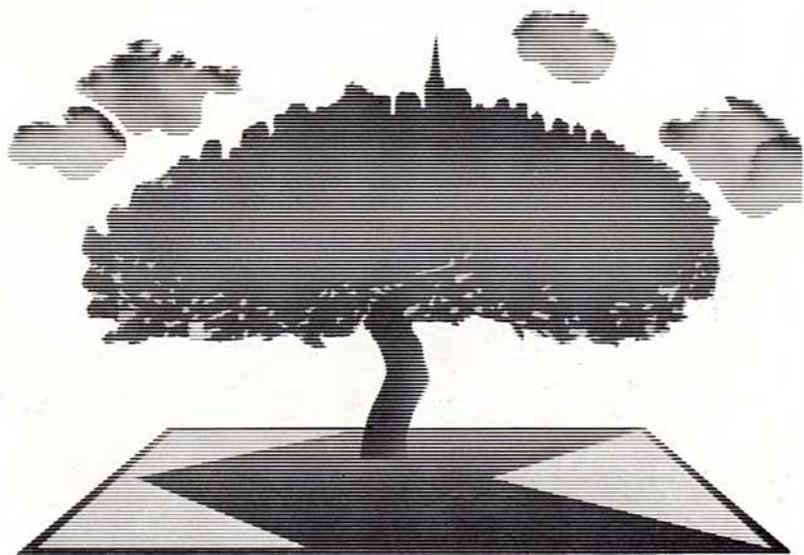
Main dans la main



BULLETIN

de l'Association valaisanne des parents de handicapés mentaux

Secrétariat A.P.H.M.: Ruelle des Pompes (angle sud-est de la Poste), 1950 SION 2 NORD
Tél. (027) 22 07 87 - CCP 19-3753-0



BANQUE CANTONALE DU VALAIS

Une force pour entreprendre

Sommaire

1. Bientôt Noël, Laurent Torrent
2. Conte de Noël, Marie-Madeleine
3. Formation continue, Marie-Madeleine
4. Nouvelles du Comité APHM, Raymond Héritier
5. Problème juridique, Pierre Dèlèze
6. Participation des Associations, Simone Reichenbach
7. Bibliographie, Marie-Madeleine

BIENTÔT NOËL!

A la veille de cette fête qui approche à grands pas j'aimerais formuler un vœu:

«QUE NOËL NOUS AIDE À DÉCOUVRIR LA JOIE DU PARTAGE».

Celle qui permet de mieux regarder l'autre;

celle qui fait oublier le moi;

celle qui donne son vrai sens à Noël.

Une telle joie, chers parents et amis, devrait illuminer nos visages en cette période. Elle devrait rejaillir aussi sur toute personne qui a moins reçu. Si la chance n'a pas frappé à sa porte, à nous de l'entrouvrir, largement même.

En effet:

une attention qui apaise,

un geste qui reconforte,

un sourire qui réchauffe

sont autant de rayons de soleil

qui vivifient et revigorent.

Débordons d'enthousiasme, soyons

semeurs de joie!

C'est ce Noël-là que je vous souhaite.

Joyeuses fêtes à tous!



Laurent TORRENT

Conte de Noël

(Histoire inventée
sur bases véridiques)

C'était la veille de Noël. Un Noël tout blanc, froid dehors, chaud dans les chaumières. Chaque maison scintillait et l'atmosphère était grise pour nos cœurs d'enfants.

Tout le village s'activait aux derniers préparatifs. Tout à l'heure, après la messe de minuit, les uns se mettraient à table, les autres se réuniraient autour du sapin.

Chez les Martin, les enfants écarquillaient les yeux, fascinés par les boules dorées, les bougies et les friandises qu'ils avaient accrochées au sapin majestueux. Chez les Georges, Monsieur et Madame achevaient de sertir de rubans les paquets destinés à leurs invités. Le vieux couple Roux, lui, attendait avec impatience la venue de leurs enfants, qui, depuis bien longtemps, avaient quitté le pays et ne revenaient que pour les fêtes de Noël... Chez nous, Papa finissait de garnir le grand arbre, coupé l'après-midi encore dans la forêt au-dessus du village; Maman, douée pour composer des petits plats et désireuse de combler son petit monde, s'affairait à la cuisine. Malgré toute cette animation, une ombre ternissait le tableau: Eric, notre petit frère chéri, était absent cette année.

Enfant handicapé profond, peu communicatif par la parole, mais ô combien chaleureux et expressif par son regard, Eric était le cadet de notre famille. Tout se lisait dans ses yeux marrons: le moindre chagrin, le moindre bonheur, la moindre joie. Tout était innocence dans ces grandes prunelles. A sa seule façon de plisser les paupières ou de mouiller le coin de son oeil, il nous dévoilait ses plus profonds sentiments. Eric nous apportait et nous demandait beaucoup. Maman surtout était la plus sollicitée. C'est pour cette raison que, ce Noël-là, Eric n'était pas là.

En effet, Eric logeait durant la majeure partie de l'année dans un foyer où des éducateurs et infirmiers subvenaient formidablement aux besoins de leurs protégés.

Chaque année, ces personnes organisaient une réception, qui se voulait familiale, pour leurs pensionnaires orphelins, délaissés, ou désireux de rester avec leurs camarades pour passer les fêtes.



Cette année-là, une charmante demoiselle, qui s'était occupée d'Eric et qui avait beaucoup d'affection pour lui, avait proposé de le garder au foyer pour commémorer la naissance de Jésus.

Nous avons accepté, nous disant qu'ainsi, cette année, toute la famille pourrait assister à l'office de minuit. Nous les enfants, égoïstes, étions d'autant plus heureux, car maman serait toute à nous.

Cette fameuse soirée arriva. Dans chacun de nos cœurs cependant, une épine nous blessait. Une chaise était vide, une assiette manquait à notre table, les bougies semblaient réclamer un souffle auquel elles étaient habituées, un cadeau allait rester non déballé, une embrassade, plusieurs même, qui d'habitude charmaient nos joues, allaient se faire désirer en vain.

Nous nous regardions. Personne n'articulait ce qui pesait sur sa langue, mais nos regards en disaient long: "Eric, tu nous manques. Noël, Eric, c'est toi, c'est ta présence. Sans toi, Noël n'est pas Noël."

Depuis, aucun Noël ne s'est déroulé sans sa présence. La leçon fut trop dure pour que l'on se risque à commettre la même erreur.

Aujourd'hui, Eric n'est plus. Et c'est cette même pensée qui, chaque année, nous remplit d'émoi. Cependant, nous nous efforçons de penser que, malgré son absence physique, il est bien vivant auprès de nous et qu'il serait bien malheureux de nous voir pleurer, tant il aimait Noël.

Marie-Madeleine



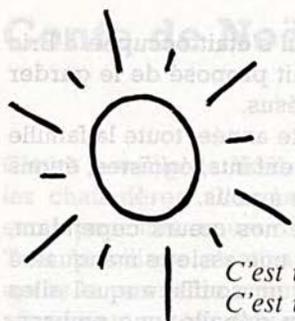
SIS

à votre service

LES SERVICES INDUSTRIELS
DE LA VILLE DE SION

Tél. MONTANA
027/41 35 41

Tél. SION
027/21 21 61



L'ENFANT SOLEIL

*C'est un enfant qui ne sera jamais comme les autres
C'est un enfant pas tout à fait pareil,
C'est un enfant Soleil.*

*Depuis longtemps, nous l'avons désiré.
Depuis longtemps, nous l'avons dessiné,
A l'intérieur de tous nos paysages.*

*Et puis un jour, un jour, il est venu.
Presque étranger, tout à fait inconnu,
Avec, en plus, un drôle de visage.*

*Nous avons détourné le cœur,
un instant,
Pour accueillir, avec des pleurs,
notre enfant.*

*C'est un enfant qui ne sera jamais comme les autres,
C'est un enfant pas tout à fait pareil,
C'est un enfant Soleil.*

*Il a grandi un peu plus lentement,
Mais aujourd'hui, c'est lui qui nous apprend
Tous les secrets d'un bel éclat de rire.*

*Si la tendresse habite quelque part,
C'est à coup sûr au bout de son regard.
Si vous saviez tout ce qu'il peut nous dire!*

*Au fil des heures, au fil des jours,
Maintenant, nous apprenons les mots d'amour
d'un enfant.*

*C'est un enfant qui ne sera jamais comme les autres
C'est un enfant pas tout à fait pareil,
C'est un enfant Soleil.*

(Chanson de Mannick)

Formation continue pour les adultes

Pour la deuxième année consécutive, l'ASA-Valais, en collaboration avec divers offices, associations et fondations valaisannes, a mis au point un programme de cours destinés à des personnes handicapées mentales de plus de 18 ans. La liste est la suivante:

- Découverte de la musique
- Théâtre
- Cuisine
- Equitation
- Education rythmique, danse
- Poterie, dessin
- Activités ludiques et artistiques



Cette grande variété de cours permet d'intéresser une majorité de handicapés. Ainsi, chacun selon son gré, peut élargir son horizon culturel, artistique et relationnel et se divertir et progresser.

Suivant les branches choisies et les inscriptions, ces cours ont lieu à Sion, Sierre, Martigny, Monthey, Ardon et Saxon, à la fréquence d'une fois par semaine durant la période d'octobre 1988 à juin 1989, vacances scolaires excepté.

Ils sont en outre animés par un professionnel de la branche enseignée et un spécialiste dans le domaine du handicapé, si possible, hors des structures spécialisées.

Nous pouvons également citer quelques cours d'une à deux semaines organisés à la Pension La Forêt, à Vercorin:

Théâtre

Musique

Danse et expression corporelle.

Tous renseignements ou précisions utiles peuvent être requis auprès de:

ASA-Valais
Rue des Remparts 13
1950 Sion Tél. (027) 22 17 67

M-M. D.

vellesNouvellesNouvellesNouvellesNouvellesNouvellesNouvellesNouvellesNouvellesNouvelles vellesNouvellesNouvellesNouvelles du Comité APMH

Lors de sa séance du 26 octobre écoulé, le Comité de votre association s'est penché sur l'étude du CAHIER DES CHARGES de nos différentes commissions.

Voici pour votre information, les tâches dévolues à chacune d'elle:

COMMISSION CAMPS ET COLONIES

- rechercher et réserver les maisons d'accueil, location
- informer les parents des dates des camps et séjours organisés
- enregistrer la participation des handicapés dans les différents camps
- confirmer les inscriptions aux participants et envoi des directives pratiques nécessaires afin d'assurer le bon déroulement des camps
- rechercher responsables et moniteurs
- formuler les demandes de subventionnement à l'OFAS
- après les camps, envoi à l'OFAS du décompte financier de chacun des camps avec pièces justificatives
- résoudre les questions matérielles de chaque camp, paiement des factures et des moniteurs
- veiller au bon déroulement de chaque camp et assurer les meilleures conditions de vie de chaque participant.

COMMISSION JURIDIQUE

- se renseigner sur toutes les questions juridiques concernant les handicapés mentaux: prolongation de l'autorité parentale, tutelle, curatelle
- informer les parents, par la voie du bulletin APMH, de toutes ces questions
- assister les parents qui le souhaitent dans leurs démarches d'ordre juridique: successions, pensions, rentes, caisse de prévoyance, rente-survie
- organiser au besoin des séances d'information, des conférences ou colloques appropriés
- être à disposition pour tous renseignements souhaités par les parents
- défendre dans certains cas, les droits des personnes handicapées qui n'ont plus de parents
- tenir à jour des documents "ad'hoc"

COMMISSION DES FINANCES

- gérer de façon judicieuse les fonds de l'Association
- établir un budget annuel
- étudier, pour soumettre au comité, l'opportunité d'achat de nouveaux mobiliers ou autre matériel
- proposer si c'est nécessaire des campagnes financières extraordinaires
- veiller à ce que le budget soit respecté
- présenter au comité, avant la clôture des comptes annuels, le résultat financier de l'année et formuler des propositions quant à l'attribution du bénéfice éventuel
- être attentive aux entrées de fonds, solliciter des dons en faveur de l'Association.

HANDICAPES PROFONDS

- étudier les besoins spécifiques des personnes gravement handicapées
- collaborer étroitement avec la commission "parents-institution" de la Castalie
- suggérer au comité des propositions ou des actions à mener en faveur des handicapés profonds
- suivre l'évolution de la prise en charge des handicapés sévères afin de s'adapter aux nouvelles techniques éventuelles (emploi de l'ordinateur par exemple).

MAIN DANS LA MAIN

- publier 4 numéros par année
- établir les plans de rédaction pour chaque numéro
- solliciter des articles de spécialistes dans le domaine du handicap mental
- "récolter" les articles en temps fixé et opportun
- remettre les articles à l'imprimerie, établir la mise en pages et correction des épreuves
- être en éveil des événements ou des faits nouveaux concernant le monde du handicap mental
- quêter des annonces pour alléger les charges financières du bulletin.

R. H.

parer l'enfant à la fréquentation de l'école telles que les mesures nécessaires à l'acquisition et à la structuration du langage chez les débilés mentaux gravement atteints ainsi que la gymnastique spéciale destinée à développer la maturité des mineurs souffrant d'une grave déficience mentale.

De plus, l'Al prend en charge les frais de transport nécessités par l'invalidité.

3. Contribution aux frais de soins de mineurs impotents.

Les enfants impotents qui sont âgés de plus de 2 ans et qui ne sont pas placés dans un établissement pour leur formation scolaire ont droit à *une contribution aux frais de soins spéciaux et, cas échéant, aux frais de pension* (Fr. 20.- par jour pour l'impotence grave; il y a 3 degrés: faible, moyen, grave).

Le droit à la contribution prend naissance dès l'âge de 2 ans mais pour autant que l'assuré présente une impotence soit à titre permanent soit depuis une année au moins.

4. Mesures d'ordre professionnel

A droit à des prestations de l'Al, l'assuré qui n'a pas encore eu d'activité lucrative et à qui sa formation professionnelle initiale, occasionnelle, du fait de son invalidité, des frais beaucoup plus élevés qu'à un non-invalide si la formation répond à ses aptitudes et ses goûts (art. 16 LAF).

5. Moyens auxiliaires

Ceux dont l'invalidité a besoin pour exercer une activité lucrative pour accomplir ses travaux habituels (exemple: chaussures orthopédiques).

6. Frais de voyage

L'Al délivre des bons de transport pour les voyages nécessaires à l'examen du bien-fondé de la demande et à l'exécution des mesures de réadaptation *tant pour l'assuré que pour la personne accompagnante.*

Conclusion:

Le but de cet article était d'informer les parents sur l'existence des possibilités d'aide qu'offrent les dispositions légales.

A vous, chers parents, de les utiliser. Ce n'est pas de la charité, c'est un dû.

Pierre DELEZE

Le samedi 22 octobre, la Fédération suisse des associations de parents organisait une journée d'études sur le thème: participation des associations de parents dans les institutions pour personnes handicapées mentales – possibilités et limites.

Ce thème a été préparé par une commission de travail. Il a fait l'objet d'un rapport, présenté en guise d'introduction par M. Jean-Michel Ludecke, vice-président de la FSAPHM.

M. Ludecke a exposé les recommandations émises dans ce document, qui visent toutes à une meilleure collaboration entre les associations de parents et les institutions, et qui seront publiées par le secrétariat central de la FSAPHM, ainsi que le compte-rendu de la journée du 22 octobre. Je n'en donnerai donc que quelques reflets, ainsi que le texte de la présentation qui m'avait été demandé.

Pour introduire le débat, M. Gérald Mathez, de Tavannes, et moi-même avons complété la présentation de M. Ludecke en apportant nos points de vue de directeur d'institution et de membre d'un conseil de fondation.

Les participants ont ensuite travaillé par groupes. Voici quelques considérations relevées en fin de journée.

Nous avons entendu parler d'une charte, étudiée actuellement par la FSAPHM, qui définirait les conditions minimales exigées pour l'accueil de personnes handicapées mentales dans les institutions, les droits et les devoirs de tous les partenaires: parents, personnel, responsables et personnes handicapées.

Nous avons soulevé les questions liées à la représentation des parents dans les comités de gestion. Le vœu que les parents, membres de ces organismes, n'aient pas leur enfant dans l'institution pour laquelle ils travaillent a été émis. Il est indispensable que les parents, membres d'un comité, aient une vue d'ensemble des problèmes et ne voient pas trop à travers le cas particulier de leur enfant.

Il est important que les parents participent à la réflexion concernant la raison d'être de chaque institution, ses objectifs, ses critères d'admission, aux lacunes encore à combler en matière d'équipement, qu'ils apportent un soutien aux personnes handicapées. Parents et professionnels réunis, nous représentons une force de savoir importante, nous

Participation des associations de parents dans les institutions pour personnes handicapées mentales

pouvons nous compléter mutuellement pour apporter à la personne handicapée tout l'épanouissement possible, mais comment faire pour éviter les craintes mutuelles, les tensions qui existent parfois? Les participants ont parlé des possibilités d'échanges qui permettent de mieux se connaître et de travailler ensemble certaines questions.

C'est une réflexion à poursuivre dans le cadre des associations cantonales, afin que le rôle des associations de parents soit bien clair et permette de susciter une vie dynamique autour des personnes handicapées mentales.

Il faut apprécier l'initiative de la Fédération suisse des associations de parents qui organise de telles journées. Ce sont des moments de réflexion enrichissants, qui ne demandent qu'à être prolongés dans le cadre des associations cantonales: comment susciter une meilleure collaboration avec les professionnels? Est-elle souhaitée?

Un seul regret: le peu de participation des parents de notre canton! Pourrait-on faire mieux la prochaine fois?

Simone REICHENBACH

Possibilités Possibilités Possibilités Possibilités Possibilités P

Possibilités et limites

Possibilités et limites Possibilités et limites Possibilités et limite

Lorsque M. Rossier m'a demandé de prendre la parole aujourd'hui, j'ai hésité quelque peu, car j'ai craint que mon expérience soit trop régionale, s'étant forgée dans un seul canton. J'ai finalement accepté de vous parler parce que ma carrière m'a placée à la tête d'une institution gérée par une association de parents, puis par une fondation et qu'enfin, tout en me maintenant dans cette fondation, elle m'a conduite à diriger une institution cantonale, sans fondation ni comité de direction.

Je travaille depuis 31 ans en Valais auprès de handicapés mentaux et j'ai collaboré il y a 26 ans à la création de l'association des parents et des institutions qui dépendent d'elle.

L'association de parents est née du désir d'un groupe de parents de disposer d'une école spécialisée pour leurs enfants handicapés mentaux profonds, ainsi que d'ateliers d'occupation pour les aînés et, si possible, d'un camp de vacances en été, afin de soulager un peu les familles qui gardaient leur enfant toute l'année à la maison.

Très vite l'association a été un élément dynamique pour le développement des écoles et ateliers, elle a interpellé les autorités cantonales et fédérales, trouvé du personnel, des locaux, géré le tout les premières années. Ainsi sont nées les institutions pour enfants et adultes handicapés mentaux profonds de notre canton.

A cette époque, nous avons travaillé avec peu de moyens: il a suffi d'un local, mis à disposition par la commune, une enseignante spécialisée, moi, pour que l'école se mette en place, de même pour l'atelier, une tisserande s'est mise à disposition avec ses métiers, son local.

Une petite commission de parents supervisant le tout, les frais étaient minimes, les structures inexistantes, pas de cahiers de charges, d'horaires, tout s'arrangeait à l'amiable, en soirée, lorsque les parents participaient encore à la fabrication de matériel éducatif.

Mais cette période pionnière ne pouvait durer. Pour faire face au développement de l'école, des ateliers, il a fallu réfléchir, structurer, et c'est ainsi qu'est née la fondation. Elle s'est donné un comité constitué de parents, mais aussi et surtout de personnalités capables de gérer les établissements, de créer les contacts avec les autorités cantonales, l'OFAS. Ensemble nous avons planifié, prévu et exécuté les constructions nécessaires, après en avoir étudié le financement. Des comités de direction, plus directement responsables de la bonne marche des institutions, dans lesquels les parents sont représentés et les directeurs présents, ont été créés.

Aujourd'hui encore, le conseil de fondation gère, contrôle les budgets et les comptes avant de les transmettre à l'Etat, nomme les directeurs d'institution avec l'approbation du Département de l'Instruction publique et celui des Affaires sociales. C'est encore ce même comité qui négocie avec l'autorité cantonale pour tout ce qui touche à l'avenir de ses institutions, en tenant compte des options du canton et de l'OFAS. Que devient l'association des parents dans tout cela? Elle nomme les membres du conseil de fondation, elle est représentée dans toutes ces structures; le président de l'association en fait partie de droit. Mais quel est encore son désir de participation à tout ce qu'elle a contribué à créer? Veut-elle rester active au niveau de la gestion, ou d'une autre manière?

Ma question se pose lorsque je vois l'évolution des écoles spécialisées et du service éducatif itinérant dans notre canton:

Le SEI, créé en 1962 pour suivre à domicile des enfants handicapés mentaux en âge de scolarité, est devenu par la suite un service à l'intention d'enfants d'âge pré-scolaire, dès la création d'externats régionaux. Peu à peu, le SEI ne s'est plus limité à l'éducation de jeunes enfants handicapés mentaux, il s'est également occupé d'enfants présentant d'autres difficultés, comme des troubles du comportement, des handicapés physiques ou sensoriels. Un grand nombre de ces enfants peuvent donc envisager d'entreprendre une scolarité normale. C'est pourquoi le SEI cherche à dépendre d'une structure plus neutre qu'une fondation en faveur des handicapés mentaux.



Que décideront les instances concernées et la fondation? Je ne le sais pas encore, je ne sais pas non plus quelle sera alors la position de l'association des parents, son désir de participation à l'égard des questions liées au dépistage et à l'éducation précoce des enfants. Se sent-elle encore concernée? Hors de la fondation, il ne me semble plus y avoir de regard possible pour les représentants des parents. La question se pose également dans le cas des écoles gérées par la fondation, dont les directions pourraient, à l'avenir, dépendre des autorités scolaires régionales ou communales.

Dans ce dernier cas, l'association de parents s'est prononcée quant aux conditions qu'elle désire voir respecter pour les enfants handicapés, à savoir le maintien des acquis: personnel formé, prise en charge pédagogique et thérapeutique, organisation des transports et repas de midi, accueil des enfants même gravement handicapés et libre choix des parents entre l'internat et l'externat.

Mais quelle place l'association des parents prendra-t-elle dans les organes de surveillance de ces écoles? Si elle ne participe plus à la gestion, quel sera son rôle? Se sent-elle encore co-responsable de l'éducation des enfants handicapés mentaux, vis-à-vis de ses membres, vis-à-vis de la société? Peut-on penser que ce qui se passe aujourd'hui pour les enfants, c'est à dire l'étatisation, deviendra réalité pour les adultes dans quelques années?

Où se situera alors la collaboration parents-professionnels-organes responsables, que ce soit au niveau de l'institution, du canton, de la confédération?

Et si les parents ne participent plus à la gestion, y a-t-il une autre forme

de collaboration avec les institutions, un rôle à jouer quant à la politique de prise en charge des handicapés? Essayons d'envisager une autre forme de collaboration.

Etant moi-même directrice d'une institution chargée d'accueillir des personnes handicapées mentales, enfants et adultes, rattachée au Département de la Santé publique, je me trouve dans une structure où l'association des parents n'est pas du tout représentée.

Pourtant, je me suis trouvée un moment donnée confrontée à la question de savoir comment les parents pourraient être entendus dans l'organisation de l'institution.

Je souhaitais une collaboration étroite, tenant compte de notre réflexion d'équipe à l'intérieur de l'institution, qui nous a amenés à nous situer, en tant que professionnels, ayant une tâche différente des parents, mais complémentaire.

Nous avons donc constitué un groupe contact parents-institution, qui fonctionne depuis une dizaine d'années. Coanimé par une maman et par moi-même, il est constitué de membres du personnel représentant les diverses professions actives dans l'ensemble de la maison, et de parents, de diverses régions, ayant des enfants d'âges différents, de handicaps différents.

Nous nous réunissons quatre à cinq fois par année et réfléchissons ensemble à des sujets qui intéressent à la fois les familles et l'institution. Par exemple: les vacances, les rentrées de week-end, les assurances et la co-responsabilité en matière d'accident, l'organisation médicale de la maison, l'information, l'entretien du linge (trousseau des enfants), le secret professionnel, l'éducation religieuse, la sexualité, etc.

Cette commission est informelle, certes, mais elle m'a permis souvent, avec mes collaborateurs, de mieux comprendre le point de vue des parents, leurs réactions, d'adapter certaines réalisations, en tenant compte de ce que vivent les familles.

A partir de cette commission, nous avons créé un bulletin d'information qui donne un compte-rendu de nos séances à l'ensemble des parents et du personnel, ainsi que bien d'autres informations. C'est aussi à partir de cette commission que nous avons organisé des réunions de parents sous diverses formes, par régions, tous ensemble. Il y a donc là une autre forme de collaboration, intéressante, qui tire sa vitalité des réalités vécues par les parents, leurs enfants et les équipes. C'est une formule. Il en existe d'autres. L'association des parents n'est pas présente dans notre structure; mais elle a sa propre commission chargée de réfléchir aux questions liées aux handicapés profonds. Quel est son impact à l'avenir? Sera-t-elle présente sous une autre forme dans les insti-

tutions, sera-t-elle entendue par l'autorité cantonale en matière de politique concernant l'enseignement, l'éducation spécialisée ou d'autres sujets?

Groupe de pression, l'association a son rôle à jouer, complémentaire à celui des organismes responsables, des professionnels.

Je pense à la politique d'intégration dont on parle tant aujourd'hui, quelle est-elle réellement pour tous les handicapés? Comment doit-elle se vivre pour que tous aient une place qui leur convient, sans faire de ségrégation entre les handicapés eux-mêmes, selon qu'ils soient de tel ou tel niveau?

Que pensent les associations, quelles structures soutiennent-elles?

Un autre domaine prend toute son importance aujourd'hui, celui de la recherche en pédagogie spécialisée. Est-ce affaire de spécialistes? Sûrement, mais sans un lien avec les praticiens, le soutien des associations de parents, des autorités, la recherche est-elle possible? Les connaissances évoluent; il faut permettre aux professionnels de continuer leur formation, d'en faire bénéficier les enfants.

Les moyens mis à disposition des handicapés peuvent être développés, repensés. C'est souvent une question financière, un acte de confiance aussi, un appui aux personnes compétentes, une aide par l'information...

Les apports financiers nécessaires à la vie des institutions encore privées sont-ils à rechercher par l'association des parents? Ou attend-on une fois de plus que l'Etat règle tout? Quels sont les droits de la personne handicapée dans ce domaine, qu'est-ce qui reste du domaine de l'aide privée? Même dans une institution d'Etat l'aide privée permet d'assurer certaines activités de loisirs, de sports, de vacances.

Je pense plus simplement aussi à une entraide des parents entre eux, pour les transports de week-end, des réflexions de groupes, la manière d'aborder des démarches au sujet du handicapé, telles que les assurances, l'armée, l'Al...

En 1962 je crois, j'assistais pour la première fois à un congrès international à Bruxelles. M^{me} le Dr Renée Portray abordait la question du rôle des associations de parents. Elle terminait son exposé par cette phrase: "Parents, n'abdiquez pas!"

Aujourd'hui, même si la tâche est différente, moins évidente, et plus difficile qu'au moment de la création des associations, il reste beaucoup à faire, et nous avons besoin les uns des autres pour accompagner les personnes handicapées. Alors ensemble, trouvons le chemin et n'abdiquons pas!

Simone REICHENBACH



Mon enfant n'est pas
comme les autres.

Bibliographie

Guide pour les parents, les amis et les respon-
sables d'enfants débiles mentaux.

Imprimé et broché par DELACHAUX ET
NIESTLE Neuchâtel, Paris, Bruxelles, Montréal.

C'est le Dr Maria EGG, directrice d'un institut éducatif à Zurich, qui est l'auteur de ce guide.

A travers un langage simple, direct, elle ne parle pas seulement du handicapé, mais donne une foule d'informations utiles à chacun qui est appelé à le côtoyer.

Pour les parents, les personnes responsables d'un handicapé, sa "voix" se veut réconfortante, compréhensive et bonne conseillère.

Le vocabulaire usité pour nommer nos protégés n'est plus tout à fait au goût du jour (débiles mentaux, arriérés...). Les méthodes d'éducation ont quelque peu changé, la médecine a également évolué. Mais ce livre édité en 1973 est encore à même de remplir le but recherché par Maria EGG: proposer aux parents et responsables une éthique qui leur prouvera combien enrichissante et stimulante peut être leur tâche.

Marie-Madeleine

MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU - ATELIER DE REPARATION

office moderne

OFFICE MODERNE

1950 SION

Rudaz - Elsig Cie
Rue de Lausanne 8

Du soleil dans le yogourt Cristallina



Des fruits gorgés de soleil. Des fruits et encore des fruits! Tel est le signe distinctif de la qualité Cristallina. Vous le constaterez tout de suite en savourant l'une des exquis variétés Cristallina: banane, ananas, framboise, fraise, myrtille et tant d'autres. Nature et soleil y sont emballés. Vous vous rendrez compte que Cristallina est un yogourt tout spécial, d'une saveur incomparable, d'une qualité irréprochable. C'est bien pourquoi vous avez intérêt à exiger Cristallina, le fameux yogourt extra-fin.



cristallina

Cristallina — frais, naturel, extra-fin

En vente chez votre fournisseur de produits de l'Union laitière

COMITE DE L'ASSOCIATION (APHM)

Laurent TORRENT	Président	Grône
Anne-Marie ZAMBAZ	Vice-présidente	Conthey
Marie-Madeleine DAYER	membre	Hérémeence
Cécile THEYTAZ-HIROZ	membre	Le Levron
Jean-Claude BERTHOD	membre	Sierre
Michel ABBET	membre	Orsières
Pierre DÉLÈZE	membre	Vétroz
Constant TROMBERT	membre	Val d'Illiez

Secrétariat: Ruelle des Pompes, 1950 Sion 2 Nord - Tél. 027/22 07 87

Raymond HÉRITIER	secrétaire-caissier	Savièse
------------------	---------------------	---------

CONSEIL DE FONDATION

Antoine ZUFFEREY	Président	Sierre
Simone REICHENBACH	Secrétaire	Monthey
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
André BERCLAZ	membre	Venthône
Félix CARRUZZO	membre	Sion
Emmanuel CHEVRIER	membre	Bramois
Gérard EMERY	membre	Sion
Marcel GROSS	membre	St-Maurice
Raymond HERITIER	membre	Savièse
Edouard MORAND	membre	Martigny
Laurent TORRENT	membre	Grône

COMITE DE DIRECTION DE L'ECOLE «LA BRUYERE»

André BERCLAZ	Président	Venthône
Lisette BETRISEY	membre	Ayent
Arlette DARBELLAY	membre	Martigny
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
Marion SALAMIN	Membre	Veyras
Jean-Pierre CRETTON	membre	Martigny
Laurent TORRENT	membre	Grône
Antoine ZUFFEREY	membre	Sierre
Daniel MOULIN	Directeur	Vollèges

Secrétariat et direction: Rte du Manège 41, 1950 Sion - Tél. 027/31 29 08

COMITE DE DIRECTION DES HOMES ET ATELIERS

Edouard MORAND	Président	Martigny
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
André BERCLAZ	membre	Venthône
Walter CHANTON	membre	Sierre
Emmanuel CHEVRIER	membre	Bramois
Vital DARBELLAY	membre	Martigny
Raymond HERITIER	membre	Savièse
Pierre-Louis ZUBER	Directeur	Sierre

Secrétariat et Direction: Home-Ateliers, 1907 Saxon - Tél. 026/6 34 71